

25 %
de remise

LES NOUVEAUX CAHIERS
DU
**CONSEIL
CONSTITUTIONNEL**

**DOSSIER / La question prioritaire
de constitutionnalité**

Nicolas Sarkozy, Jean-Louis Debré

Denys de Béchillon, Damien Botteghi,
Vincent Daumas, Guillaume Drago,
Olivier Duthelliet de Lamothe,
Marc Guillaume, Christophe Jamin,
Sophie-Justine Liéber,
Jean-Pierre Marguénaud,
Ferdinand Mélin-Soucrmanien,
Anne Rigaux, Denys Simon, Céline Vintzel

DALLOZ N° 29 - 2010



Pour fêter ses 15 ans d'existence et l'introduction dans notre droit du contrôle de constitutionnalité *a posteriori*, *Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel* font peau neuve. Toujours fidèle à leur volonté d'ouverture, à la fois vers l'université et vers l'étranger, ils continuent à accueillir des études de doctrine, œuvre d'auteurs prestigieux et des approches comparatistes, par l'étude de cours constitutionnelles étrangères. Soucieux de s'ouvrir à toutes les professions du droit, ils proposent par ailleurs de nouveaux outils, afin d'accueillir au mieux la nouvelle Question prioritaire de constitutionnalité. Ainsi, retrouvez chaque trimestre :

- Un dossier ou des études thématiques
- La jurisprudence du Conseil constitutionnel
- Les travaux de l'Observatoire de jurisprudence constitutionnelle
- Une rubrique de droit comparé
- Une revue de doctrine

Bulletin d'abonnement

À retourner, accompagné du règlement, à
DALLOZ - 80, avenue de la Marne 92541 Montrouge Cedex

OUI, je m'abonne pour l'année 2011 aux nouveaux cahiers du CONSEIL CONSTITUTIONNEL

(4 numéros) au prix de 123 €^{TTC} au lieu de 164 €^{TTC}.

Abonnement de l'étranger : 133,97 €^{TTC} au lieu de 178,63 €^{TTC} Vente au numéro : 52,07 €

*Offre valable jusqu'au 31/12/2011 pour tout nouvel abonnement 2011 souscrit. Abonnement en année civile, renouvelable d'année en année en tacite reconduction pour une période d'un an sauf dénonciation écrite de votre part avant le 31 octobre de l'année en cours. TVA 2,10%.

COORDONNÉES

Mme Mlle M.

Nom _____ Prénom _____

Société / Établissement _____

Fonction _____ Spécialité _____

Adresse _____

Tél. _____ Fax _____

E-mail _____

RÈGLEMENT

Chèque bancaire ci-joint à l'ordre de Dalloz _____

Mandat administratif _____

Carte bancaire (signature obligatoire) _____

N°

Expire fin Cryptogramme

Signature ou cachet : _____

RCS Paris B 572 195 550 160818

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

N° Indigo 0 820 843 243
0,12 € TTC/MN

n° 4

RTDeur.

Revue trimestrielle
de droit
européen

Octobre / Décembre
2010
n° 4

Revue trimestrielle de droit européen

ARTICLES

L'application de la doctrine de
l'acte clair par les juridictions
des Etats membres p. 861

L'entrée en vigueur du Traité
de Lisbonne et les garanties
accordées à l'Irlande et à la
République tchèque p. 885

DÉBAT

Revisiter la distinction
public/privé dans le droit
de l'Union européenne p. 823

CHRONIQUES

◆ Droit du contentieux
de l'Union p. 599

◆ Espace judiciaire civil
européen p. 927

◆ Droit européen de la propriété
intellectuelle p. 939

◆ Jurisprudences nationales
intéressant le droit de l'Union
européenne p. 961

◆ Jurisprudence administrative
française intéressant le droit
de l'Union p. 975

Réf. 571004

DALLOZ

DIRECTEURS

Jean-Paul JACQUÉ

Professeur à l'Université Robert Schuman (Strasbourg)

Catherine PRIETO

Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Anne-Lise SIBONY

Professeur à l'Université de Liège

Faculté de droit

Institut d'études juridiques européennes

COMITÉ DE LECTURE

Loïc AZOULAI, Professeur, Université Panthéon-Assas Paris II

Titulaire de la Chaire de Droit de l'Union européenne à l'Institut universitaire européen

Jean-Sylvestre BERGÉ, Professeur, Université Paris Ouest-Nanterre La Défense

Catherine KESSEDJIAN, Professeur, Université Paris II

Rostane MEHDI, Professeur, Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III)

Professeur au Collège d'Europe de Bruges

NOTE À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les contributions proposées à la Revue doivent être adressées par courrier électronique à : Anne-Lise Sibony, secrétaire générale de la Revue, à l'adresse suivante : alsibony@ulg.ac.be

Chaque contribution doit être précédée d'un résumé de dix lignes maximum, ainsi que d'une liste de mots clés.

Les auteurs sont priés d'indiquer leurs éventuels titres ou fonctions universitaires. Ils indiquent également leurs coordonnées.

Le *vade mecum* de la revue (règles de citation à respecter) est disponible sur simple demande auprès de Madame Anne-Lise Sibony à l'adresse ci-dessus.

Les contributions reçues sont soumises au comité de lecture pour avis. En principe, le délai de réponse est de six semaines. Si des circonstances particulières nécessitent un allongement de ce délai, l'auteur en est averti.

Seules les contributions originales (non publiées) peuvent être soumises à la Revue. L'auteur déclare ne pas avoir proposé sa contribution à une autre revue et s'engage à ne pas la soumettre à une autre revue pendant le délai d'examen par le comité de lecture. Si sa contribution est acceptée, l'auteur s'engage également à ne pas la proposer à une autre revue pendant le délai qui sépare l'acceptation de la publication.

L'auteur est informé du délai de parution, ainsi que du délai utile pour faire parvenir à la Revue, si cela s'avère nécessaire, une version corrigée ou mise à jour de sa contribution.

Éditions Dalloz Société Anonyme au capital de 3 956 040 euros – Siège social : 31-35, rue Froidevaux – Paris 14^e – RCS Paris 572 195 550 – Siret 572 195 550 00098 – Code APE 5811Z – TVA FR 69 572 195 550
Filiale des Éditions Lefebvre-Sarrut

Abonnement annuel partant du 1^{er} janvier 2011

France et D.O.M. 229,73 € Etranger 248,10 €

Montant de l'abonnement à l'ordre de DALLOZ-Sirey
à adresser à

DALLOZ, 80, avenue de la Marne, 92541 Montrouge Cedex

Abonnements : Tél : 0 820 800 017 (0,12 € TTC/mn) - Fax : 01 41 48 47 92 (Y. Nay) - Internet : <http://www.dalloz.fr>

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements, **sans délai**, l'éditeur ne pouvant garantir **pendant plus de 6 mois**, le service des numéros manquants.

La correspondance concernant la rédaction doit être adressée à :
Anne-Lise Sibony, secrétaire générale de la Revue,
à l'adresse suivante : alsibony@ulg.ac.be

Les volumes des Revues antérieures à 2001 sont réimprimés par Schmidt Periodicals GmbH
Schmidt Periodicals GmbH – Dettendorf – D-83075 Feinbach – Allemagne
E-mail : schmidt@periodicals.com